

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. AUDIOPROTHESISTE

Intitulé enseignement		ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H e-learning	H Total	Total CHAMPS	Responsable	Session 1			Session 2		
											Modalités	durée	Note éliminatoire	Modalités	durée	Note éliminatoire
	Semestre 3															
CHAMP 1	UE 1.1 : Audiologie	/	1	13			4	13	59	D. BONNARD	Écrit	1h	= <5/20	Écrit (à partir de 5 étudiants) ou possibilité d'oral (si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 45 min (15 min de préparation + 30 min d'oral)	= <5/20
	UE 1.2 : Psychoacoustique	/	1	12				12		L. FOREST	Écrit	1h	= <5/20	Oral	1h (sans préparation)	= <5/20
	UE 1.3 : Audiologie de l'enfant	/	1	34				34		D. BONNARD	Écrit	1h30	= <5/20	Écrit (à partir de 5 étudiants) ou possibilité d'oral (si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 30 min	= <5/20
CHAMP 2	UE 2 : Psychologie	/	1	12				12	12	V. SORIANO	Écrit	2h	= <5/20	Écrit	2h	= <5/20
CHAMP 3	UE 3 : Les aides auditives - Deuxième partie	/	1	62	16	21		99	99	M. DEL RIO	Écrit	3h	= <5/20	Oral	45min (15 min de préparation + 30 min d'oral)	= <5/20
CHAMP 4	UE 4.1 : Acoustique	/	1	20				20	41	L. FOREST	Écrit	2h	= <5/20	Oral	1h30 (45 min de préparation + 45 min d'oral)	= <5/20
	UE 4.2 : Phonétique Audioprothétique	/	1	14	7			21		Ch. BALET	Écrit	1h	= <5/20	Écrit terminal	1h	= <5/20
CHAMP 5	UE 5 : Anglais	/	1	10				10	10	T. VILLARD	Evaluation en contrôle continu		= <5/20	Oral	10 min	= <5/20
						TOTAL S1			221							

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. AUDIOPROTHESISTE

Intitulé enseignement		ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H e-learning	H Total	Total CHAMPS	Responsable	Session 1			Session 2		
											Modalités		durée	Note éliminatoire	Modalités	
	Semestre 4															
CHAMP 6	UE 6: Physique (électronique)	/	1		21	12		33	33	L. FOUQUET	Contrôle Continu en TP (coef 2)		=<5/20	Écrit	1h	=<5/20
											Écrit terminal (coef 6)					
CHAMP 7	UE 7 : Stage Audioprothésiste	/	1					560	560	M. DEL RIO	Rapport de stage noté + Fiche d'évaluation maître de stage + Attestation de stage		=<5/20	Pas de session 2		
CHAMP 8	UE 8 : Recherche documentaire	/			0,5		4		4,5	H. PLOUSEAU GUEDE	Validation sur présence et validation d'un cours en ligne		Validation d'un cours en ligne			
						TOTAL S2		597,5			TOTAL HEURES ANNUELLE 818,5					

Modalités de validation des UE :

Dans les champs comportant plusieurs UE (Champs 1 et 4), en l'absence de note éliminatoire, les UE constitutives se compensent. Si la moyenne du champs est supérieure ou égale à 10 toutes les UE du champs sont acquises pour l'année en cours. Pour les champs non validés (moyenne inférieure à 10), une 2ème session de rattrapage n'est organisée que pour les UE dont les notes sont inférieures à 10. Une note inférieure ou égale à 5 (dite éliminatoire) empêche toute compensation au sein du champ auquel elle appartient pour la session. L'UE concernée devra obligatoirement être présentée en 2ème session. Pour les UE comportant plusieurs épreuves, c'est la moyenne à l'UE qui valide ou non celle-ci. Si la moyenne de l'UE est inférieure à 10, la totalité de l'UE doit être repassée. Il n'est pas possible de conserver la note d'une des épreuves la constituant. Le bénéfice d'une UE validée (note supérieure ou égale à 10 à l'UE) est conservé pour la 2ème session. Toute absence (même justifiée) à un Examen Terminal entraîne l'ajournement à l'UE concernée. Toute absence (même justifiée) à un contrôle continu entraîne une note de zéro à l'épreuve manquée. Les aménagements d'évaluation au titre du handicap (selon la décision du Service PHASE) s'appliquent aux contrôles continus et aux examens terminaux. Attention, les aménagements des évaluations impliquant une majoration du temps de composition (écrit ou oral) concernent uniquement les évaluations individuelles avec un temps circonscrit. Ainsi, les devoirs maisons, les évaluations groupées ne sont pas concernées par les allongements du temps d'épreuve.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des champs qui le composent sont validés. Il n'y a pas de compensation entre les champs.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si tous les champs du semestre 3 et 4 sont validés, d'emblés ou après la session de rattrapage ET si les stages sont validés. En cas de redoublement de la deuxième année, la totalité des UE doit être revalidée. Aucun bénéfice de note ne pourra être conservé.